

**Service Economie Agricole**

Aurillac, le 24 août 2022

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX**

**04.63.27.66.00**

**Dossier n° : AE 22.0296**

**Demandeur : PERRIER Karen**

**Date d'enregistrement de la demande : 09/08/2022**

**Date limite de candidature : 08/11/2022**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 08/12/2022.

- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
DIENNE	5,46	BRUNEAU Thierry	Section AL 69,91,92,95,96, Section AM 48,
DIENNE	13,00	Mairie de DIENNE Section de Fortuniés	Section ZZ 9901
DIENNE	81,37	PERRIER Etienne	Section AL 10,11,12,14,16,17,18,19,20,22,25, 26jk,27,29,31,32,35,60, 62,86,97,109,110,111,131,133, 134,135,136,137,138,139jk,143, 145 146,147,163,165,166, Section AM 24,27jk,38,39,40,42,43,49,51,82, 83, 84,110,111,125,127,157,170,172, 173,174,175jk,176,184,188,189, 195, 211,213,227,229jk,231jk,236jk, Section AN 2,3jk, Section AO 18,36,37, 41,45,46jk,47,48,51jk,69,71,72,78, 81,83,86,87,91,93,94,103, 145,148, 149,151,164,169,180,182,183, 185jk, Section AP 11

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/>  
dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière